



---

**ORDRE DU JOUR**  
**de la réunion du Conseil Municipal**  
**du LUNDI 24 SEPTEMBRE 2018 à 20 heures 30**

---

**1) Approbation du compte-rendu de la séance précédente :**

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 3 SEPTEMBRE 2018.

**2) Désignation du secrétaire de séance :**

Le Conseil Municipal est appelé à désigner un secrétaire de séance.

**3 Nouvelles réglementations sur la Taxe de Séjour**

De nouvelles dispositions en matière de taxe de séjour entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et sont de nature à impacter fortement certaines catégories d'hébergeurs.

La réforme issue des Loi de Finances 2018 et Finances Rectificatives pour 2017 oblige les territoires qui collectent la taxe de séjour à reprendre une délibération avant le 1<sup>er</sup> octobre 2018 pour une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Les principales modifications sont les suivantes :

Nouvelle grille de tarifs

Evolution du mode de calcul pour les hébergements non classés ou en cours de classement : introduction d'un pourcentage.

Considérant que la délibération instituant la perception de la Taxe de Séjour sur le territoire de la Commune d'ALEX a été prise en 1999 et modifié en 2001, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur nouvelles modalités de perception (natures d'hébergement, tarifs, durée, exonération, hébergement sans classement ou en attente de classement)

**4) Décision Modificative N°04 BUDGET PRINCIPAL :**

Suite à l'annulation du mini-camp prévu en Aout 2018, le remboursement des parents a été effectuée. Toutefois, Monsieur le Trésorier a estimé que la procédure était erronée et a rejeté le bordereau.

Aussi, afin de mandater le remboursement de chaque famille, Madame le Maire, par certificat administratif, a crédité le compte 6718, en prélevant la somme de 2550 € sur le chapitre 022 (dépenses imprévues)

Il convient donc que le Conseil Municipal valide l'opération effectuée.

**5) Approbation de la Modification Simplifiée N°02 du PLU :**

**6) Affaires diverses :**

Les logements aidés

ALEX, le 18 septembre 2018

Le Maire,  
Catherine HAUETER

